

NEWSLETTER

VENDREDI 07 FÉVRIER 2020 | **ACTUALITÉS - ÉCONOMIE/BUSINESS**

SYNTHÈSE DES ACTUALITÉS #N°11



NEWS RDC



NEWS INTERNATIONALES



ACTU DES MEMBRES/CCIFC



24 janvier 2019–24 janvier 2020 : l’an 1 de l’alternance sur fond de tensions Fcc–Cach

Les Congolais fêtent ou commémorent - c'est selon- aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020, le premier anniversaire de l'alternance politique survenu le 24 janvier 2019 au plus haut sommet de l'Etat. Ce fut donc un jeudi, sous un ciel ensoleillé à la Cité de l'Union africaine (UA) à Kinshasa, que le Président élu sortant, Joseph Kabila, passait le flambeau à son successeur Félix-Antoine Tshisekedi, vainqueur de la présidentielle du 30 décembre 2018.

Pour une toute première fois dans l'histoire politique de leur pays depuis son accession à l'indépendance le 30 juin 1960, les Congolais ont assisté à une passation civilisée de pouvoir entre deux Présidents vivants. Au-delà d'un cérémoniel d'Etat, l'événement avait charrié une forte symbolique dans la vie démocratique du pays. Et même de l'Afrique subsaharienne, très abonnée aux coups d'Etat.

Ainsi, depuis le 24 janvier 2019, les Communautés occidentale et africaine avaient changé leur façon de regarder la RD Congo que d'aucuns ont considéré, à tort ou à raison, comme un pays politiquement immature.

Cependant, il se trouve que la célébration de l'an 1 de l'alternance politique en RD Congo, survient dans un environnement très agité, sur fond de tension entre les deux camps de la coalition au pouvoir. A

savoir, le Front commun pour le Congo (FCC) du Président honoraire Joseph Kabila et Cap pour le changement (CACH), plateforme chère à l'actuel Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi.

D'ores et déjà, des observateurs notent que la situation politique actuelle du pays, empreinte d'un climat de morosité, est la suite logique de précédents fâcheux qui ont mis la tempête dans un verre d'eau au courant du second semestre de l'année 2019. Le premier épisode de la crise aura donc été la séquence du député national Fcc Charles Nawej, accusé en juin dernier, d'outrage contre l'actuel Chef de l'Etat. Ce, à la suite des nominations à la Société nationale de chemin de fer du Congo (SNCC) et à la Générale des carrières et des mines (GECAMINES).

Loin de nous l'intention de remuer le couteau dans la plaie. Seulement, l'opinion se souviendra que les propos du député national Charles Nawej à la plénière de la Chambre basse, avaient créé de très vives tensions et même des incidents entre les militants de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), parti au pouvoir, et ceux du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) de l'ancien Président Joseph Kabila.

Face à l'ampleur d'une situation qui a failli faire voler la coalition en éclats, le député national auteur desdits propos n'avait pas hésité à faire amende honorable. En témoigne, sa déclaration faite le 15 juin 2019, dans laquelle Charles Nawej avait exprimé " ses plus profonds regrets ", avant de solliciter l'indulgence du Président de la république et de tout le peuple congolais suite au grave malentendu né des propos tenus au sein de l'Assemblée nationale.

" Rien, ni personne ne peut justifier une atteinte à la plus haute instance de notre pays. C'est pourquoi, je regrette sincèrement être à l'origine de cette entame dans notre cohésion nationale, et réitère la demande de pardon de notre nation ", avait imploré Charles Nawej.

Source : MCP, via mediacongo.net



Bientôt un comité de suivi des activités dans le secteur privé

Le conseil des ministres a approuvé le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de cette structure. Le ministre des Classes moyennes, des PME et de l'Artisanat l'a défendu évoquant « la nécessité d'assurer une mise en œuvre efficiente de la loi n°17/001 du 8 janvier 2017 fixant les règles applicables ».

Le décret du IER Ministre devrait apporter à « l'Autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), une jeune administration, les appuis politiques et décisionnels nécessaires pour l'implantation convaincante des règles régissant des activités de la sous-traitance dans le secteur privé ». C'est ce qui ressort de la réunion du conseil des ministres présidée par Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le chef de l'État, le lundi 16 décembre dernier.

On s'en souvient, la mise en application de la loi n°17/001 de 2017 sur la sous-traitance en République démocratique du Congo avait suscité le débat. Bien des opérateurs économiques continuent de penser que la nouvelle législation comporte plusieurs contradictions qui la rendent complexe.

Et de ce fait, ils exigeaient que des « mesures correctives » fussent rapidement prises avant l'entrée en application de cette loi. D'après eux, elle constitue même un « danger » pour certains d'entre eux, qui redoutent d'en être exclus.

Pour rappel, la nouvelle loi fixe les règles applicables à la sous-traitance. Avant sa promulgation en avril 2017, la matière de sous-traitance était réglementée par un simple arrêté ministériel signé en 2013, portant uniquement sur le secteur minier. Un délai de 12 mois avait été accordé aux entreprises exerçant dans ce secteur

pour terminer les contrats en cours avant sa mise en application (mars 2018). En promulguant la loi, Joseph Kabila Kabange, le président de la République, à l'époque, a répondu à une attente de la Fédération des entreprises du Congo (FEC).

En effet, le principal patronat du pays s'inquiétait de « l'afflux » de sous-traitants étrangers qui ne laissent pas d'espace aux entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises (PME) congolaises. C'est même une « évolution significative » que la FEC a salué patriotiquement.

Insécurité juridique

Cependant, le patronat regrettait de ne pas avoir été « consulté » ni lors de l'élaboration de la loi ni lors du débat quant à son adoption. C'est ainsi que la FEC réclamait une commission tripartite (gouvernement-secteur privé-présidence de la République) pour prendre de commun accord les mesures d'application. Selon Me Declerc Mavinga, vice-président de la commission juridique de la FEC, ceci avait l'avantage d'éviter « l'insécurité juridique ».

Le rôle de la FEC n'est pas de « contester systématiquement » les décisions du gouvernement. Au contraire, expliquait Albert Yuma Mulimbi, son président national, c'est même un devoir pour elle de « les accompagner en amont afin de leur donner la chance de réussite sur le terrain ». Après le 17 mars, les sociétés étrangères ayant des contrats de sous-traitance devaient se constituer déjà en société de droit congolais pour mener à bien leurs activités. La question qui posait vraiment problème était celle de savoir comment les sociétés étrangères devaient devenir des sociétés congolaises à capitaux congolais et promues par des Congolais.

Source : business-et-finances.com



Sommet UK-Afrique sur l'investissement : tête-à-tête entre S.E.M. Félix TSHISEKEDI et la délégation de Vodacom Congo

Vodacom Congo, meilleure entreprise digitale et des télécommunications en République Démocratique du Congo, était présent au premier Sommet UK-Afrique sur l'Investissement tenu du 20 au 21 janvier 2020 à Londres, une rencontre organisée par le Premier Ministre britannique, réunissant 21 Chefs d'Etat et de gouvernement africains, ainsi que les capitaines des entreprises britanniques et africaines.

Le Chef de l'Etat congolais, Félix Tshisekedi, a reçu en audience le mardi 21 janvier 2020, la délégation du groupe Vodafone, société-mère de Vodacom Congo. Au cours de ce tête-à-tête, plusieurs points ont été abordés notamment, l'importance du secteur des télécommunications au développement du pays, la contribution et l'investissement du géant de la téléphonie en République Démocratique du Congo (RDC), la nécessité impérieuse de mettre en place un cadre réglementaire sain et prédictible, de la continuité du dialogue constructif et de qualité avec les autorités publiques incluant les régulateurs, mais aussi le paiement mobile, sujet essentiel

au développement économique de la RDC et à l'inclusion financière de sa population.

Au sortir de cet entretien avec le Président de la République Démocratique du Congo, M. Vivek Badrinath, le Président Directeur Général de la Région Afrique Moyen-Orient Asie et Pacifique de Vodafone, a réitéré l'engagement du Groupe Vodafone, en général, et de Vodacom Congo, en particulier, à travailler pour le développement de la RDC au travers de leurs technologies, mais, également à accompagner les processus de transition d'un monde de la voix vers le monde des données.

« Jour après jour, les populations consomment davantage de données, nous sommes en train de passer du monde de la voix au monde des données. Cette transition, nous, Vodafone, l'accompagnons dans tous les marchés et nous apportons ainsi les meilleurs services aux meilleurs coûts à nos clients », a-t-il indiqué.

Il a aussi rappelé le travail remarquable au quotidien des équipes de Vodacom Congo, dirigées par le Directeur Général, M. Anwar Soussa, pour l'amélioration des performances techniques et la satisfaction de leurs abonnés.

Lors de cet important sommet, le Groupe Vodafone s'est réellement démarqué comme le leader incontesté de la transformation numérique à travers toutes ses innovations déployées sur tout le continent africain, y compris en RDC, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé.

Vodacom Congo, c'est déjà 18 ans d'investissement constant en RDC et toujours à l'œuvre pour son développement socio-économique.

Source : MCP, via mediacongo.net



Inga 3 : Le gigantesque projet hydraulique sur une voie de garage ?

Vodacom Congo, meilleure entreprise digitale et des télécommunications en République Démocratique du Congo, était présent au premier Sommet UK-Afrique sur l'Investissement tenu du 20 au 21 janvier 2020 à Londres, une rencontre organisée par le Premier Ministre britannique, réunissant 21 Chefs d'Etat et de gouvernement africains, ainsi que les capitaines des entreprises britanniques et africaines.

Le Chef de l'Etat congolais, Félix Tshisekedi, a reçu en audience le mardi 21 janvier 2020, la délégation du groupe Vodafone, société-mère de Vodacom Congo. Au cours de ce tête-à-tête, plusieurs points ont été abordés notamment, l'importance du secteur des télécommunications au développement du pays, la contribution et l'investissement du géant de la téléphonie en République Démocratique du Congo (RDC), la nécessité impérieuse de mettre en place un cadre réglementaire sain et prédictible, de la continuité du dialogue constructif et de qualité avec les autorités

publiques incluant les régulateurs, mais aussi le paiement mobile, sujet essentiel au développement économique de la RDC et à l'inclusion financière de sa population.

Au sortir de cet entretien avec le Président de la République Démocratique du Congo, M. Vivek Badrinath, le Président Directeur Général de la Région Afrique Moyen-Orient Asie et Pacifique de Vodafone, a réitéré l'engagement du Groupe Vodafone, en général, et de Vodacom Congo, en particulier, à travailler pour le développement de la RDC au travers de leurs technologies, mais également à accompagner les processus de transition d'un monde de la voix vers le monde des données.

« Jour après jour, les populations consomment davantage de données, nous sommes en train de passer du monde de la voix au monde des données. Cette transition, nous, Vodafone, l'accompagnons dans tous les marchés

et nous apportons ainsi les meilleurs services aux meilleurs coûts à nos clients », a-t-il indiqué.

Il a aussi rappelé le travail remarquable au quotidien des équipes de Vodacom Congo, dirigées par le Directeur Général, M. Anwar Soussa, pour l'amélioration des performances techniques et la satisfaction de leurs abonnés.

Lors de cet important sommet, le Groupe Vodafone s'est réellement démarqué comme le leader incontesté de la transformation numérique à travers toutes ses innovations déployées sur tout le continent africain, y compris en RDC, particulièrement dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé.

Vodacom Congo, c'est déjà 18 ans d'investissement constant en RDC et toujours à l'œuvre pour son développement socio-économique.

Source : MCP, via mediacongo.net



RDC : Les recettes publiques du secteur pétrolier projetées à 256 millions USD en 2020, soit quasi inchangées par rapport à 2019

Les projections 2020 des recettes venant pétroliers producteurs sont évaluées à 432 013 657 836 CDF (256,54 millions USD au taux moyen annuel 2020 de 1 684 francs congolais le dollar américain) contre 429 462 562 946 CDF (257,31 millions USD au taux moyen annuel de 1 669 francs congolais le dollar américain), soit un taux d'accroissement d'à peine 0,6% en CDF voire en légère baisse en devise américaine, renseigne le ministère du Budget

Ces projections tablent sur une production journalière de 29 400 barils, au cours moyen de 68,58 USD sur le marché international, avec une décote de 3 USD le baril, des frais de terminal de 2,5 USD le baril et sur des charges déductibles de 35%, précise la même source.



Source : actualite.cd



Retenue de l'IPR dans l'Administration publique : une réforme nécessaire et responsable

Décidé en conseil des ministres, la ministre de la Fonction publique devra initier un atelier résidentiel avec les ministres concernés et les partenaires sociaux (syndicats de l'Administration publique) pour trouver une alternative à la polémique née de l'annonce de la mesure de retenue à la source. Mais certains syndicats dénoncent déjà le cadrage des discussions imposé par le gouvernement.

LES contours de l'atelier résidentiel en perspective sur l'application de l'impôt professionnel sur le revenu (IPR) dans l'Administration publique ont été discutés et définis lundi 13 janvier à la Primature. Après des réactions épidermiques observées ici et là à la suite de l'annonce de la mesure de retenue à la source de l'IPR, le climat semble revenir à l'apaisement. Sylvestre Ilunga Ilunkamba, le 1^{er} Ministre, a autorisé Yolande Ebongo Bosongo, la ministre de la Fonction publique, à réfléchir avec les syndicats sur les modalités de mise en application de cette obligation légale.

Le gouvernement a donc donné suite à la revendication des agents des services

publics qui souhaitent l'harmonisation des vues avec le gouvernement sur la meilleure manière d'aborder cette question. En effet, les agents de carrière des services publics font valoir qu'il n'est pas opportun d'affecter leurs rémunérations de l'exercice 2020 de l'IPR. Motif invoqué : il n'y a pas eu sensibilisation préalable, et par ailleurs, la décision a été brutale sans tenir compte de leurs faibles revenus ne pouvant pas supporter le taux de 15 %. En outre, les syndicats des fonctionnaires et agents de l'État souhaitent que les avantages tels que le logement, le transport, les allocations diverses et les primes ne soient pas imposés.

Pour se faire entendre davantage, les syndicats de la Fonction publique regroupés au sein de l'Intersyndicale nationale de l'Administration publique (INAP) se sont réunis, le 3 janvier dernier, à Kinshasa. Pour faire barrage à Jean Baudoin Mayo Mambembe, le vice-1^{er} Ministre, ministre du Budget, qui s'apprêtait à appliquer une retenue sur les salaires du mois de janvier, à savoir 4 000 FC pour les cadres et 2 500 FC pour l'huissier, en sus d'une déduction de 15

% au titre de l'IPR. C'est à la suite de cette rencontre que l'option d'engager les négociations directes avec le chef du gouvernement, au plus tard le 10 janvier, a été levée. L'INAP entend aussi remettre sur la table des négociations l'application du palier du barème de salaire mensuel fixé à l'équivalent en francs de 150 dollars pour le dernier gradé (huissier), conformément à l'accord conclu en octobre 2019.

Rappel des faits

C'est l'annonce de la Direction générale des impôts (DGI) de procéder, dès le mois de janvier 2020, au prélèvement de l'IPR sur les primes et tous les autres avantages (collations, dotations budgétaires, frais de fonctionnement) accordés par le Trésor public aux fonctionnaires et agents de l'État qui a provoqué l'ire de ces derniers. La mesure fiscale prévoit un prélèvement de 15 %, sans exception, sur l'ensemble des institutions nationales, provinciales, locales ainsi que sur les instances politiques.

Source : MCP, via mediacongo.net



Vers une redistribution des carrés miniers

Le ministère des Mines a reçu carte blanche du gouvernement pour procéder à la revue de permis miniers et réattribuer ceux qui ne sont pas mis en valeur aux potentiels investisseurs demandeurs. Ça a toujours été la revendication de la société civile du secteur des ressources naturelles.

C'est la satisfaction pour des organisations de la société civile. L'une de leurs recommandations au gouvernement vient d'être prise en compte. Dans les prochains jours, le ministère des Mines va à travers le Cadastre minier (CAMI) procéder à la revue de carrés miniers.

La société civile du secteur des ressources naturelles soutient que l'État congolais peut gagner plus en contraignant les opérateurs miniers à passer à l'exploitation des mines acquises. La position des organisations de la société a toujours été de réattribuer tous les carrés miniers qui ne sont pas mis en

valeur. L'inventariage des carrés miniers qui ne sont pas mis en valeur dans les échéances requises et leur réattribution à des demandeurs crédibles constituent, pour ces ONG locales, un des leviers de financement interne que le gouvernement pourrait bien actionner pour maximiser les recettes dans le secteur des mines. En prenant la décision de soumettre à l'évaluation tous les permis d'exploitation minière, le gouvernement a fait un pas en avant, estiment ces ONG.

Il reste que le gouvernement fasse aussi l'inventaire des entreprises minières ayant totalisé 6 ans d'exploitation pour les classer dans le régime de droit commun, concernant les recettes dues à l'État. Ces ONG estiment également qu'il va falloir promouvoir l'entrepreneuriat privé industriel national avec notamment l'appui du Fonds de promotion de l'industrie (FPI) à travers un fonds d'investissement minier favorisant l'entrepreneuriat local.

Par ailleurs, soulignent encore ces ONG, l'État devra mettre la main à

la poche pour financer comme il se doit l'ambitieux Plan stratégique du développement du secteur minier 2016-2021. Lequel vise l'amélioration des capacités institutionnelles, l'intensification des recherches géologiques et minières, le développement d'une industrie compétitive et créatrice d'emplois, la promotion de l'image de la RDC en tant que lieu propice pour les investissements miniers, le soutien à l'industrie minière favorisant un environnement durable, etc.

Vision politique

La vision politique de la RDC dans le secteur minier est une projection des activités minières majeures qui peuvent être réalisées à court, moyen, et longue termes. L'idée est qu'une bonne vision pour le secteur minier peut contribuer à la croissance économique. Le code minier prévoit la mise à disposition du public et des investisseurs intéressés de la carte des permis miniers et autorisations de carrières. Le cadastre minier (CAMI) met à disposition du public une cartographie des titres octroyés et en cours de traitement pour l'ensemble de la RDC. Elle est mise à jour mensuellement.

Le code minier définit le carré minier comme une « unité cadastrale minimum octroyable, de caractère indivisible, délimitée par les méridiens et les parallèles du système des coordonnées de la carte de retombes minières, ayant une superficie de 84,95 ha ». La liste des droits miniers et des carrières indique le nom du titulaire minier, le titre et numéro du permis (PE/PER/PR/PEPM/ARPC/AEP), le nombre de carrés, la province et la date d'octroi.

Deux possibilités sont envisageables pour investir dans le secteur minier, à savoir : le partenariat avec les entreprises du portefeuille ou d'autres disposant déjà des concessions minières ou solliciter les titres miniers auprès du CAMI conformément aux conditions et procédure définies.

Source : *actualite.cd*



Sylvestre Ilunga et Jean Marc Chataigner font l'état de la coopération

Les relations que la République démocratique du Congo a avec l'Union européenne se tissent et évoluent en plusieurs étapes. En début de la semaine dernière, le 1ER Ministre et l'ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne ont eu justement un « fructueux échange » sur les programmes de coopération.

A entendre Jean Marc Chataigner, l'ambassadeur et chef de la délégation de l'Union européenne (UE) en République démocratique du Congo, au sortir de l'audience à la Primature, le lundi 13 janvier, l'entretien avec Sylvestre Ilunga Ilunkamba a tourné essentiellement autour des possibilités d'améliorer les relations et sur la co-construction des partenariats positifs.

Ils ont fait un tour d'horizon des programmes de coopération appuyés par l'Union européenne (UE), entre autres la réforme du secteur de la sécurité dans sa trilogie armée-justice-police, et l'amélioration de la navigabilité fluviale et lacustre. Jean Marc Chataigner dit avoir été marqué par le 1ER Ministre disposé à accompagner les projets financés en RDC par l'UE. Rendez-vous a donc été pris au mois de mars pour en faire la

revue, cette fois-ci dans le cadre d'« un dialogue plus élargi pour redynamiser le partenariat afin d'améliorer les conditions de vies de la population ».

Tout récemment, la RDC et l'UE ont signé trois conventions de financement évaluées 27,5 millions d'euros dans le cadre de la coopération. À cette occasion, le chef de la délégation de l'UE en RDC avait fait savoir que la signature de ces trois conventions confirme « l'engagement sans faille de l'Union européenne de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de coopération au bénéfice de la population congolaise, à travers un soutien actif à la société civile, l'indispensable amélioration du climat des affaires et le renforcement des services de l'État ». C'est une nouvelle preuve de l'engagement de l'UE aux côtés de la population congolaise dans l'appui à la participation citoyenne de la société civile dans la gestion du bien commun (PARC-RDC), la mise en place d'une facilité de coopération technique pour soutenir la préparation de projets d'investissements et de mesures d'amélioration du climat des affaires et un appui aux services du ministère des Finances en tant qu'ordonnateur du Fonds européen de développement (FED).

Prévu pour une période de 5 ans avec un montant de 12 millions d'euros, le Programme d'appui à la participation citoyenne de la société civile doit assurer la continuité des appuis initiés depuis plusieurs années.

Il contribue à l'enracinement de la démocratie en RDC et à la promotion du dialogue entre citoyens, notamment les femmes, les jeunes ainsi que les personnes handicapées et les pouvoirs publics dans les domaines de la participation citoyenne, de la promotion des droits des travailleurs et des consommateurs.

Ce programme rencontre les recommandations issues de l'évaluation de l'appui de l'UE en faveur des organisations de la société civile en RDC (2007-2017). Il s'inscrit par ailleurs dans l'Agenda 2030 des Objectifs du développement durable (ODD), en contribuant directement à l'atteinte de l'objectif n°1 qui consiste à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, et l'objectif n°17 visant à établir des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Quant à la facilité de coopération technique, avec une nouvelle contribution de 8 millions d'euros, elle permettra de financer l'expertise pour le suivi et l'évaluation des projets financés sous le 11è FED, en vue de la préparation du prochain programme de coopération entre la RDC et l'UE après 2020. Cette facilité soutiendra particulièrement la préparation de projets d'investissements et de mesures d'amélioration du climat des affaires en RDC, en s'inscrivant dans la démarche de la nouvelle Alliance UE-Afrique pour un investissement et des emplois durables lancée en 2018 par Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne.

Source : business-et-finances.com



Suisse : Félix Tshisekedi prend part au 50e Forum économique mondial de Davos

Arrivé ce mercredi en Suisse en provenance de l'Angleterre où il a participé au sommet de l'investissement Royaume-Uni/Afrique, Félix Tshisekedi est arrivé ce mercredi 22 janvier en Suisse pour prendre part au forum économique mondial de Davos.

Le président Congolais a rejoint dans les Alpes suisses, une trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement, de nombreux patrons et des défenseurs de la cause climatique, réunis depuis hier pour la 50e édition de cette grande réunion annuelle économique mondiale.

De mardi à vendredi, 3000 participants venus de 117 pays se réunissent pour ce grand rendez-vous autour du thème

annuel : « Les Stakeholders pour un monde rassembleur et durable », avec un accent sur le renouvellement du concept du Stakeholder capitalisme, l'objectif étant de surmonter les inégalités de revenus, la division de la société et la crise climatique.

La réunion se concentrera sur six domaines d'activité essentiels par lesquels les Stakeholders (parties prenantes) peuvent donner un élan à un monde rassembleur et durable : l'écologie, l'économie, la société, l'industrie, la technologie et la géopolitique. Ces sujets seront abordés à travers quelque 400 sessions différentes, dont environ un tiers sera retransmis en direct sur le site internet du ce forum (fr.weforum.org).

Partenariat entre le Cluster Maritime Français et le Cluster Maritime d'Afrique francophone



adhérentes. Ce partenariat donnera lieu à des partages d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques. Chaque Cluster invitera son homologue à des événements maritimes soit en Afrique soit en Europe. « Le Cluster Maritime Français existe depuis 2006. Nous avons donc proposé notre expérience à nos homologues d'Afrique francophone qui ont constitué, en mars 2019, leur cluster réunissant 21 pays. Nous apportons, ainsi, une aide à la structuration du Cluster Maritime d'Afrique Francophone dans le cadre d'une réflexion collective et de travaux communs avec le partage de réseaux, d'informations, et d'opportunités. », souligne Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster Maritime Français. La signature de cette convention a été précédée par la tenue d'une table ronde intitulée « Les clusters maritimes et le développement de l'économie bleue ». « A travers cette convention qui renforce les liens et l'amitié des acteurs du maritime de France et d'Afrique, nous souhaitons avant tout contribuer dans l'espace francophone au développement d'une économie bleue, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois » poursuit Frédéric Moncany de Saint Aignan.

Une coopération entre le Cluster Maritime d'Afrique Francophone et le Cluster Maritime Français pour la croissance bleue. Le 14 janvier dernier, à Abidjan, le Cluster Maritime d'Afrique Francophone (CMAF) et le Cluster Maritime Français ont signé une convention de partenariat dont l'objectif est le développement des activités maritimes de leurs entreprises



Source : meretmarine.com



Inga 3 : A Abidjan, les partenaires de la RD-Congo adoptent une feuille de route pour réaliser le projet

C'est un pas de plus que vient d'effectuer le projet Inga III. A Abidjan, les partenaires de la RD-Congo, dont la Banque africaine de développement -BAD-, se sont donnés rendez-vous en marge d'un atelier ayant accouché d'une feuille de route pour le développement du projet Inga 3 dont la capacité est de 4.800 Mw.

Eustache Muhanzi et Sele Yalaghuli, respectivement ministre d'Etat aux Ressources hydrauliques et électricité et ministre des Finances, ont représenté la RD-Congo lors de cet atelier, organisé du 13 au 14 janvier 2020 et devant finalement impulser le lancement du projet Inga 3 dont la vocation est d'alimenter le continent africain.

Au menu de ces assises, l'état des lieux général, la revue du processus de sélection du partenaire privé, la revue de la demande, le partage d'expérience sur le montage de projets en PPP, la définition de la feuille de route consensuelle pour

le développement du projet Inga 3. A la suite de l'adoption de cette feuille de route, la RD-Congo a lancé le processus de recrutement d'un partenaire privé pour la réalisation du projet Inga III avec l'appui d'un groupement de conseillers juridiques, techniques et financiers, financé par la BAD. La même BAD qui intervient déjà dans l'exploitation du site d'Inga en participant, avec d'autres partenaires techniques et financiers, au financement de la réhabilitation des unités de production des centrales d'Inga I et Inga II.

Aux assises d'Abidjan, les participants ont partagé leur point de vue et ont émis des recommandations, focalisées sur le développement optimal du site d'Inga. Les études, menées en 2012, ont rapporté que le coût estimatif du projet Inga 3 est d'USD 12 milliards USD. Ce coût prend en compte une centrale hydroélectrique de 4.800 Mw répartie entre l'Afrique du Sud -2.500 Mw-, les miniers de la RD-Congo -1.300 Mw- et le réseau national

-1.000 Mw- et des lignes d'évacuation vers l'Afrique australe.

Les participants ont reconnu que l'énergie constitue une richesse incontestable pour les pays ainsi que la clé du développement économique et social. Selon des experts, le potentiel d'énergie hydroélectrique d'Afrique est estimé à 1.000 milliards kwh/an. Et, seuls 8% sont utilisés. Ainsi, ils ont soutenu que la matérialisation du projet Inga est une alternative qui s'impose aussi bien pour la RD-Congo que pour toute l'Afrique. De leur avis, Inga III, ressource hydroélectrique, propre, renouvelable et à moindre coût, devrait permettre de garantir une autosuffisance en matière d'énergie électrique. Cet argument se fonde sur l'immense potentiel électrique que regorge la RD-Congo dont la part économiquement exploitable est évaluée à hauteur de 100.000 Mw, avec environ 45% pour le site d'Inga et 2% -351 Mw à Inga I et 1 424 Mw à Inga II- déjà mis en valeur à ce jour.